



Référent VAE
Lucie LEPECQ

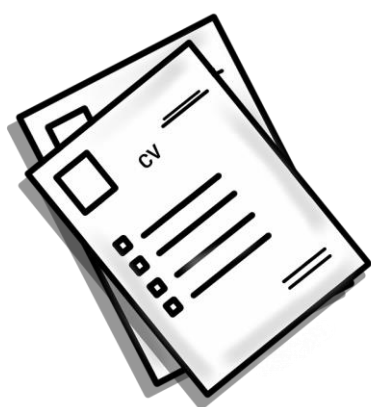
CFPPA AgriCampus Laval
341 route de Saint Nazaire – CS81319
53013 – LAVAL Cedex
02 43 68 24 97
cfppa.laval@educagri.fr

Donnez de la valeur à vos expériences *Professionnelles et Personnelles*



QU'EST-CE QUE LA VAE ? *

Grâce à la Validation des acquis de l'expérience (VAE), les connaissances et compétences acquises au cours de la vie professionnelle, au travers de l'exercice d'une activité non salariée ou en tant que bénévole peuvent être reconnues au même titre que les connaissances obtenues en formation.



Ainsi, avec la VAE, chacun peut transformer son expérience d'au moins une année en « certification » : diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).



Je peux engager une démarche de validation des acquis en vue :

- ✓ d'obtenir partiellement ou totalement cette certification,
- ✓ de réduire un parcours de formation en cas d'obtention partielle d'une certification,
- ✓ d'être dispensé des pré-requis pour entrer en formation.

Les modalités et les critères d'évaluation des compétences professionnelles du candidat à la VAE sont fixés par les certificateurs : examen sur pièces, entretien, mise en situation professionnelle ou tout autre moyen d'évaluation jugé adéquat, prévu par la réglementation de la certification.

** Pour obtenir des informations spécifiques de la VAE appliquée aux diplômes du Ministère de l'Agriculture en Région Pays de Loire, consulter le site :*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/La-VAE-en-3-etapes>

Pour apprécier le rapport direct entre l'activité exercée et la certification consulter le Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) sur le site : www.cncp.gouv.fr

Les grands principes

- Reconnaître que l'activité produit des compétences professionnelles
- Prendre en compte les acquis issus de l'expérience
- Traiter les candidats VAE à égalité avec ceux issus de la formation
- Réaliser une démarche à l'initiative du candidat

Pourquoi envisager une validation des acquis ?

- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle,
- Se repositionner sur le marché de l'emploi,
- Changer de statut professionnel et de rémunération,
- Répondre aux exigences du règlement d'un concours ou des conditions spécifiques de recrutement,
- Obtenir un allègement de parcours de formation.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Je dois avoir exercé pendant 1 année une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec une certification inscrite au RNCP (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle - CQP).

- Quel que soit mon âge,
- Quel que soit mon niveau d'étude,
- Quel que soit mon statut (CDI, CDD, intérimaire, agent public titulaire ou non, non salarié, demandeur d'emploi indemnisé ou non, bénévole ayant une expérience associative ou syndicale),
- Quelle que soit ma situation au moment de la demande.

L'activité peut avoir été exercée de façon continue ou non, à temps plein ou à temps partiel. Elle doit être justifiée. En revanche, si elle est trop éloignée dans le temps, elle peut ne pas être prise en compte.

Référent VAE : **Lucie LEPECQ**

CFPPA AgriCampus Laval
341 route de Saint Nazaire – CS81319
53013 – LAVAL Cedex
02 43 68 24 97
cfppa.laval@educagri.fr

**Conseil – Accompagnement à la
réalisation du dossier VAE**

Nous contacter pour connaître les tarifs

Quelles sont les conditions d'accès ?



Qui m'aide ?

1



Je m'informe et je cherche des conseils sur la VAE

Le conseiller en évolution professionnelle

2



Je choisis la certification et je constitue mon dossier de recevabilité

Le conseiller en évolution professionnelle, si besoin le conseiller expert - VAE

3



J'ai reçu mon accord de recevabilité. Je poursuis la démarche auprès du certificateur

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Formation et du Développement
5 rue Françoise Giroud – CS 67516
44275 – NANTES Cedex2
02 72 74 72 31

4



Je recherche le financement de ma VAE

Le conseiller en évolution professionnelle

5



Je rédige le dossier et je me fais accompagner si je le souhaite

Lucie LEPECQ
CFPPA AgriCampus Laval
341 route de Saint Nazaire – CS81319
53013 – LAVAL Cedex
02 43 68 24 97

6



Je présente mon dossier devant un jury et j'obtiens ma certification

Le jury

7



En cas de résultats partiels, je réfléchis aux modalités pour obtenir la validation totale

Le conseiller en évolution professionnelle